

PARTENARIAT / Neuf partenaires institutionnels et techniques ont signé en 2019 la charte de partenariat « *Ambitions biogaz 2023* ». Son objectif : accompagner et accélérer le développement de la méthanisation en région à moyen et long terme.

Une charte Ambitions biogaz 2023 pour développer la méthanisation

Créer un environnement favorable et coordonné au développement vertueux de la méthanisation : tel est l'objectif que se fixe la charte de partenariat 2019-2023 pour le développement de la méthanisation en Auvergne-Rhône-Alpes, aussi nommée « *Ambitions biogaz 2023* ». Réunis autour de ce projet, neuf partenaires de premier plan : l'Etat, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe), la Chambre régionale d'agriculture Auvergne-Rhône-Alpes, GRDF, GRTgaz territoire Rhône-Méditerranée, l'agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse, Auvergne-Rhône-Alpes énergie environnement et BPIFrance financement. Concrètement, les signataires se fixent pour objectif de massifier la méthanisation à l'échelle de la région Auvergne-Rhône-Alpes pour répondre aux ambitions chiffrées du schéma régional biomasse en priorisant la valorisation du biométhane en injection. D'ici fin 2023, 180 unités de méthanisation doivent entrer en service, soit le double du nombre de méthaniseurs existant en 2018. Avec une perspective ambitieuse, celle de passer de 120 GWh de gaz dans le réseau en 2018 à 1 075 GWh fin 2023.



© Michel Pérès

D'ici fin 2023, 180 unités de méthanisation doivent entrer en service, soit le double du nombre de méthaniseurs existant en 2018.

En parallèle, l'objectif est de passer de 300 à 480 GWh valorisés par cogénération au terme de la période couverte par cette charte.

Six axes forts d'engagement

Concrètement, la charte s'articule autour de six thématiques principales. La première : renforcer la mobilisation des intrants et la qualité du retour au sol des digestats. Il convient d'augmenter leur

utilisation en tant que matière première pour la méthanisation et de valoriser localement le gisement d'intrants.

Deuxième axe : faciliter l'émergence et l'aboutissement des projets. Cela passe par de l'information auprès des détenteurs de gisements, de l'accompagnement à la mise en place de projets collectifs, agricoles ou territoriaux, des aides financières à la méthanisation et des montages financiers répondant à la

problématique des fonds propres et des prêts bancaires.

Troisième action de cette charte : adapter l'infrastructure gazière en optimisant son implantation et sa ramification pour faciliter l'injection dans les réseaux de gaz naturel d'un nombre croissant de projets de méthanisation.

Quatrième point : sécuriser les nouveaux projets en capitalisant sur le retour d'expérience. Cela se matérialise autant par la production de références technico-économiques sur l'optimisation des circuits logistiques des matières amont et aval que par des journées d'échanges entre porteurs de projets.

Cinquième thématique définie : développer l'offre technique régionale tout au long de la chaîne de valeur en accompagnant les entreprises dans leur recrutement de compétences supplémentaires.

Enfin, le sixième axe se concentre sur l'expérimentation et l'innovation par la miniaturisation des procédés et des coûts pour traiter de petits gisements et la valorisation sur place du biométhane carburant.

En plein essor en Aura

En région Auvergne-Rhône-Alpes, le potentiel de méthanisation en fait la

troisième énergie renouvelable du territoire à l'horizon 2030. La filière connaît en réalité une nette croissance depuis la signature de la première charte régionale méthanisation datant de mars 2015 : d'une petite dizaine d'unités aidées annuellement à cette époque, le rythme de création atteint désormais une vingtaine de méthaniseurs par an. Les signataires de la charte estiment que ce développement peut être grandement intensifié. Le territoire dispose en effet de nombreux atouts pour réussir le développement de la méthanisation : gisement important de déchets fermentescibles, potentiel de consommation du biogaz à la hauteur du potentiel de production et des acteurs de la filière présents sur toute la chaîne de valeur dans l'ensemble du territoire. La mobilisation totale de ce potentiel pourrait conduire à terme à la mise en service de 600 nouveaux méthaniseurs à l'horizon 2035, soit un parc total de près de 700 unités, dont 87 % pour un usage final dans le réseau de gaz (contre 3 % aujourd'hui) et 13 % pour la cogénération (contre 92 % aujourd'hui). La dynamique d'installation pourrait quant à elle atteindre 35 nouveaux méthaniseurs/an d'ici 2035. ■

Pierre Garcia

LA PRODUCTION DE GAZ RENOUVELABLE EN AGRICULTURE



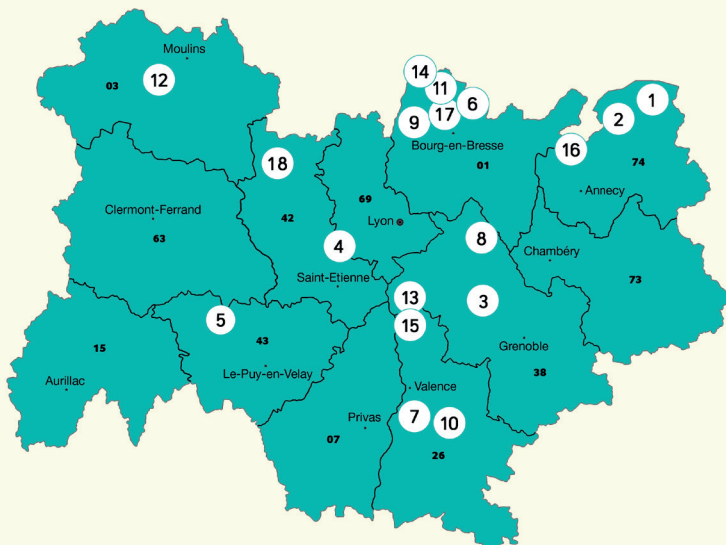
Qu'est-ce que le gaz vert ?

Le **gaz vert** (ou biométhane) est une **énergie 100 % renouvelable** produite localement. Elle est issue de la fermentation de déchets qui proviennent majoritairement de l'**agriculture** (lisiers, fumiers, cultures intermédiaires...), de l'**industrie agroalimentaire** et des **collectivités** (restauration collective, tontes de pelouses, boues de stations d'épuration, décharges).

Le gaz vert s'inscrit dans un cycle vertueux. Les déchets deviennent des ressources pour produire une **énergie locale et renouvelable**, qui se substitue aux énergies fossiles. Il permet une **meilleure gestion** des déchets pour les collectivités, génère des emplois locaux non délocalisables. Il permet aux agriculteurs de **pérenniser leur activité** en leur apportant un revenu complémentaire à travers la vente de gaz vert.

Où se situent les sites de méthanisation agricoles avec injection de gaz vert dans les réseaux exploités par GRDF en Auvergne-Rhône-Alpes ?

1. Terragr'eau - Vinzier (74)
2. Meuhvelec - Veigy-Foncenex (74)
3. Méthanisère - Apprieu (38)
4. Méthamoly - Saint-Denis-sur-Coise (42)
5. Agri Briva Métha Saint-Laurent-Chabreuges (43)
6. SAS du Solnan - Domsure (01)
7. Méthavéore - Etoile-sur-Rhône (26)
8. SAS Verte Energie Saint-Victor-de-Morestel (38)
9. SAS Chand'Energie - Vandeins (01)



10. Mourrière Méthanisation Vaunaveys-la-Rochette (26)
11. Jugnon Biogaz - Viriat (01)
12. SAS Besson Bio-Energies - Besson (03)
13. Méthavarèse - Auberives-sur-Varèze (38)
14. Trivigaz Vert Saint-Trivier-de-Courtes (01)
15. Méthabiotech - Albon (26)
16. Green Gaz Viry - Viry (74)
17. Bois d'Arche Energie Bresse-Vallons (01)
18. Valoragri - Saint-Romain-la-Motte (42)

Vous avez des questions sur la production de gaz renouvelable ou souhaitez discuter de votre projet ?

Contactez votre interlocuteur privilégié « méthanisation » GRDF en région Auvergne-Rhône-Alpes au

08 06 06 29 29 (Tapez 2 puis 2)

L'énergie est notre avenir, économisons la !

plus d'informations sur <https://www.grdf.fr/legazvertlavenir>
#LeGazVertLavenir

Quel que soit votre fournisseur